

- qu'il subordonnait sa décision de transfert de l'indemnité de l'ancien Hôtel de Ville à l'apurement du dossier " Palais des Congrès "

Il est proposé au Conseil Municipal la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

- Vu les observations faites par le Ministère de la Construction au sujet des transferts demandés.

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 Octobre 1960

décide

- de demander au MRL les transferts ci-après :

Auditorium : 100.000 NF

Marché du Parc : 60.000 NF

Construction de maisons d'habitation : avec le reliquat de la ordnance dommages de Guerre des Services Municipaux, après règlement des dossiers en cours et des transferts sollicités.

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 24 Nov. 1960

Le Sous Préfet: J. VOCHEL



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 28 Novembre 1960
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

